



LIVRE BLANC

Janvier 2026

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



L'accession au **Sport de Haut Niveau** en Auvergne Rhône-Alpes.

Pour une alliance territoriale au service des talents de demain !

Pour une alliance territoriale au service des talents de demain

La région Auvergne-Rhône-Alpes est une grande terre de sport. Par la richesse de ses pratiques, la densité de ses équipements, la vitalité de ses clubs et la diversité de ses territoires, la région contribue depuis des décennies à nourrir le sport français et à faire émerger des athlètes capables de s'illustrer sur les plus grandes scènes internationales.

Pourtant, derrière les performances visibles et les trajectoires d'excellence qui marquent l'imaginaire collectif, une réalité plus discrète mérite aujourd'hui toute notre attention : celle de l'accession au haut niveau.

C'est dans cette phase du parcours — souvent longue, exigeante et incertaine — que se construisent les champions de demain. C'est aussi là que se concentrent les besoins les plus déterminants pour sécuriser les trajectoires sportives, éducatives et humaines des jeunes talents sportifs mais aussi des citoyens en herbe.

Le présent Livre blanc est né de cette conviction simple : **la réussite de la haute performance de demain dépend des conditions offertes aujourd'hui à celles et ceux qui en franchissent les premières étapes.**

Les travaux conduits dans le cadre de cette démarche mettent en lumière une réalité structurante. En Auvergne-Rhône-Alpes, la grande majorité des sportifs engagés dans les parcours de performance relève de l'accession. Ces jeunes athlètes (Espoirs, Relève, membres de collectifs nationaux ou talents identifiés dans les structures d'entraînement) représentent l'immense base du système de haut niveau. Pourtant, ils bénéficient encore d'un niveau d'accompagnement inégal et parfois insuffisant, alors même que leurs besoins sont nombreux : accès aux structures d'entraînement, conciliation du double projet, soutien matériel et financier, mobilité territoriale ou accompagnement médical et psychologique.

Dans le même temps, les dispositifs publics comme privés tendent naturellement à se concentrer sur les sportifs déjà installés au sommet de la pyramide sportive. Cette logique, légitime au regard des objectifs de performance internationale, produit néanmoins un effet cumulatif : les athlètes les plus visibles concentrent les soutiens, tandis que les jeunes en phase d'ascension demeurent moins accompagnés.

Face à ce constat, une question collective se pose : comment mieux organiser, à l'échelle d'un territoire, l'accompagnement de l'accession au haut niveau ?

La réponse ne peut être que collective et territoriale. L'État, les fédérations et le mouvement sportif structurent les parcours de performance. Les collectivités territoriales assurent des leviers essentiels en matière d'équipements, de formation et de conditions de vie. Le monde économique peut, quant à lui, contribuer à sécuriser les trajectoires et à diversifier les formes de soutien. Chacun agit déjà, mais souvent de manière dispersée ou sans cadre partagé.

Ce Livre blanc invite précisément à penser une alliance territoriale au service de l'accession. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'attention portée à l'élite sportive, mais de mieux articuler les responsabilités et les moyens pour soutenir davantage la base du parcours. Là où l'État concentre logiquement ses dispositifs sur la haute performance internationale, les territoires disposent d'un levier stratégique pour accompagner les premières étapes de l'ascension sportive et garantir l'égalité des chances entre les talents.

Cette ambition prend une résonance particulière à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes 2030. Cet horizon constitue bien plus qu'un événement sportif majeur : il est une opportunité collective pour préparer l'avenir du sport dans nos territoires. Les champions qui porteront les couleurs de la France dans les prochaines années sont peut-être déjà aujourd'hui dans nos clubs, dans nos sections sportives, dans nos structures d'entraînement. Leur réussite dépendra largement des choix que nous faisons dès maintenant.

Faire de la région Auvergne-Rhône-Alpes un territoire pionnier dans la prise en compte de l'accession au haut niveau, c'est donc investir dans l'avenir du sport français, mais aussi dans la jeunesse, l'éducation, l'égalité des chances et l'attractivité de nos territoires.

Ce Livre blanc n'a pas vocation à clore un débat. Il constitue au contraire un point de départ : un outil de compréhension partagé, un support de dialogue entre acteurs et un appel à renforcer les coopérations au service des talents de demain. Car derrière chaque parcours de champion se trouve toujours un écosystème qui a su croire, soutenir et accompagner. C'est cet écosystème que ce Livre blanc invite aujourd'hui à construire ensemble.



« La Région **Auvergne-Rhône-Alpes** est la grande région du sport et **accompagne les nombreux acteurs qui œuvrent au quotidien dans l'ensemble de ses territoires**. Elle est aussi une **terre d'accueil des plus grands évènements sportifs internationaux**, à l'instar des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 qui se dérouleront dans nos **Alpes françaises**.

C'est une occasion unique de **faire briller à nouveau toutes nos championnes et champions**, et de **mettre en valeur l'ensemble de nos savoir-faire** dans la préparation et l'excellence sportive.

À l'heure où la France entière se projette vers ses Jeux, **la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'anticiper et d'agir pour faire émerger les champions de demain**.

Forte de l'**expertise reconnue du CREPS de Vichy et de la Maison régionale de la performance**, un travail collaboratif ambitieux a été engagé au sein de la commission de l'accompagnement à la performance de la Conférence Régionale du Sport. **Je tiens à souligner la qualité de ce travail qui a débouché sur la réalisation de ce livre blanc et à remercier chaleureusement chacun des participants**.

Nous nous dotons ainsi d'**un outil complet d'information** à l'attention de tous les acteurs du sport, clarifiant les composantes de l'écosystème du haut-niveau et les besoins de nos sportifs, **en vue de mieux mobiliser l'ensemble des moyens existants et d'impliquer davantage le monde économique dans cette dynamique collective**.

Car derrière chaque podium, il existe une réalité que nous connaissons bien : **celle de milliers de jeunes sportifs engagés dans la filière d'accession au haut niveau, que nous souhaitons accompagner de manière encore plus structurée et équitable**.

Nous disposons d'**une opportunité unique de nous projeter collectivement et de renforcer notre modèle d'accompagnement vers l'excellence**.

Célébrer **la réussite de nos champions est une immense fierté**, et notre rôle est d'**en favoriser l'émergence**. Les champions de 2030 sont déjà là, ils se préparent, et nous sommes mobilisés pour **répondre à leurs besoins et les porter vers la réussite**. »



Renaud PFEFFER,

Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la sécurité et du sport,
Président de la Conférence Régionale du Sport

« Parce que la trajectoire d'un athlète, depuis sa détection jusqu'à la plus haute marche des podiums internationaux, est un parcours complexe et fastidieux, il devient souhaitable aujourd'hui de mettre en cohérence l'intervention des acteurs publics afin de mieux couvrir toutes les étapes de sa construction et de son accompagnement.

Avec l'appui des CREPS de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'intervention opérationnelle de leur Maison Régionale de la Performance, ce livre blanc a pour ambition d'éclairer les décideurs dans la compréhension du cadre dans lequel évolue le sportif de haut niveau et de constituer un outil d'aide à la décision dans la construction de politiques publiques complémentaires. » Thomas SENN et Francis GAILLARD – DIRECTEURS DES CREPS Auvergne-Rhône-Alpes

« Faciliter la progression de nos sportifs, soutenir les structures et les territoires œuvrant en faveur de leur performance, et s'inscrire dans un élan collectif au service de l'excellence sportive : tels sont les objectifs ambitieux que nous avons formalisés dans ce document. Celui-ci vise à proposer une vision renouvelée et à impulser de nouvelles synergies autour du sport, en associant pleinement les entreprises du territoire. »

Marie-Luce BOZOM – REPRESENTANTE DU MONDE ECONOMIQUE, REponsable DE LA COMMISSION HAUT-NIVEAU DE LA CRDS

« Notre région compte plus de 2 000 athlètes issus de disciplines variées, constituant la pyramide du sport de haut niveau, des « Espoirs » jusqu'aux « Élites ». Si plusieurs dispositifs de soutien existent déjà, des efforts restent nécessaires, notamment pour accompagner la base de cette structure : ces talents en devenir, dont la réussite future se construit dès aujourd'hui, mais qui demeurent encore insuffisamment soutenus et parfois insuffisamment repérés. Ce « livre blanc » s'inscrit dans cette démarche en mettant en lumière ces enjeux. Souhaitons qu'il mobilise les décideurs publics et privés afin d'unir les moyens et d'optimiser les chances de succès, notamment en matière de médailles. De son côté, le mouvement sportif prendra pleinement sa part pour intégrer cette dynamique collective. » Gérard DESHAYES – SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DU CROS

« Le sport de haut niveau est un levier majeur de rayonnement territorial, mobilisant les collectivités à chaque étape de la performance. Elles accompagnent les athlètes via des équipements adaptés et leur insertion professionnelle, tout en structurant le sport amateur, véritable vivier de l'excellence. Leurs subventions, essentielles aux clubs, confirment leur rôle central, de l'éveil disciplinaire à la compétition sportive. Dès lors, le sport de haut niveau devient un enjeu structurant de politique publique : sa compréhension partagée est indispensable pour ajuster les interventions des acteurs du sport aux besoins réels de la performance. Ce livre blanc s'inscrit pleinement dans cette ambition. » Damien GOT – Président de l'ANDES AURA

Méthodologie de travail adopté

Une démarche collaborative

Le Livre blanc a été conçu de manière collaborative, sous l'impulsion de l'ex-Commission de l'accompagnement à la Performance Sportive de la CRDS, en cohérence avec le PST régional.

Le bureau d'études lyonnais EMOHA, spécialisé dans l'évaluation de politiques et dispositifs publics et parapublics, notamment dans le champ du sport, a été mandaté pour animer la démarche, structurer l'analyse et rédiger le document. La Maison régionale de la performance Auvergne-Rhône-Alpes (MRP ARA) a assuré le pilotage opérationnel, l'accès aux données de terrain et la coordination avec les parties prenantes.

Un groupe de travail ad hoc

Un groupe de travail ad hoc présidé par Thomas SENN, Directeur du CREPS de Vichy et Marie Luce BOZOM représentante du monde économique a été constitué d'un collège représentatif de l'écosystème territorial : services de l'État, collectivités territoriales, mouvement sportif (fédérations, structures), monde économique. Réuni à deux reprises, ce groupe a coconstruit le plan du Livre blanc, arrêté les ambitions, identifié les ressources mobilisables et facilité l'accès aux acteurs clés du territoire. Il a également contribué aux relectures intermédiaires pour sécuriser l'interprétation des résultats et a eu la charge de formuler les recommandations stratégiques qui découlent du Livre Blanc.

Sources mobilisées

1. Sources juridiques (Code du sport et CGCT)

- Code du sport
 - Article L. 221-2 : cadre d'identification du haut niveau
 - Article R. 221-1-1 : reconnaissance des disciplines de haut niveau par cycle olympique
 - Article R. 221-1 : avis du DTN dans les propositions d'inscription sur listes
 - Article R. 221-2 (et 4°) : conditions cumulatives d'inscription sur liste ; âge minimal (12 ans)
 - Article D. 221-2-1 : contenu de la convention multipartite (droits, obligations, suivi, protection)
 - Articles R. 221-3 à R. 221-7 : catégories d'inscription SHN (Élite, Senior, Relève, Reconversion, Espoirs, Collectifs nationaux)
 - Article R. 221-8 : prorogations en cas d'empêchement (médical, maternité)
 - Articles liés aux dispositifs d'aide, de protection sociale et aux modalités de sélection (dans le cadre des conventions SHN).
- Code général des collectivités territoriales (CGCT)
 - Article L. 1111-4 : compétence partagée des collectivités territoriales en matière de sport (réforme NOTRe)

2. Sources institutionnelles nationales (Ministère chargé des Sports, ANS)

- Arrêtés annuels de publication des listes officielles :
 - Ciblage ANS des sportifs à fort potentiel (« haute performance »), en complément des listes ministérielles
 - Liste des Sportifs de Haut Niveau (SHN)
 - Liste des Sportifs Espoirs (SE)
 - Liste des Sportifs des Collectifs Nationaux (SCN)

3. Sources techniques et fédérales

- Sportifs des Collectifs Nationaux (PPF)

4. Sources liées au droit commun et aux dispositifs publics

- Dispositifs de formation : apprentissage, CPF, VAE
- Dispositifs emploi & insertion : France Travail, immersions professionnelles
- Dispositifs vie étudiante et sociale : APL, Visale, CROUS
- Dispositifs mobilité internationale : Erasmus+
- Dispositifs entrepreneuriat : micro-entreprise, ACRE
- Dispositifs engagement : service civique

5. Sources statistiques et territoriales (INJEP / MRP / Etudes régionales)

- Données sportives régionales générales en AURA (pratique sportive, équipements sportifs)
- Effectifs de sportifs relevant du haut-niveau
- Inventaires des équipements sportifs d'accession (densité, typologie)
- Indicateurs de pratique (par sexe, CSP, âge)

Membres du groupe de travail

PILOTES & INITIATEURS



Marie-Luce Bozom

Commission HN



Thomas Senn

CREPS Vichy



RÉDACTEURS



Nathan Miclo

EMOHA



Gérald Guennelon

MRP



William Geoffray

MRP



Timothée Bommier

MRP

GRUPE DE RÉFLEXION



Matthieu Huin

DRAJES



Damien Got

ANDES



Joël Scomparin

Fédérations



Gérard Deshayes

CROS



Catherine Gaumet

Région AURA

1. Le spectre du haut-niveau sportif en France - contours, réalités et dynamiques

- 1.1. Le périmètre du haut niveau : entre cadre normatif strict et diversité des profils accueillis
- 1.2. Les droits associés au statut : un système protecteur mais sélectif dans son accès
- 1.3. Les acteurs du haut niveau : un système dense mais un partage des responsabilités insuffisamment clarifié

2. La situation du sport de haut-niveau sur la région AURA

- 2.1. Portrait du territoire AURA : un écosystème sportif dense qui devrait mécaniquement nourrir la haute performance
- 2.2. L'accession du haut niveau en AuRA : un potentiel régional élevé mais une filière d'accession fragilisée
 - 2.2.1. Un vivier régional majoritairement composé de sportifs en accession
 - 2.2.2. Une structure territoriale très polarisée qui limite l'égalité d'accès aux structures d'accession
 - 2.2.3. Des dispositifs et des aides orientés vers l'élite, révélant un déficit d'accompagnement pour la filière d'accession
 - 2.2.4. Zoom sur la place du monde économique : un soutien rare et très majoritairement tourné vers l'élite sportive
- 2.3. Les besoins des sportifs d'accession : des besoins presque systématiques, partiellement couverts, et critiques pour la continuité des parcours

3. Conclusions et recommandations du livre blanc

- 3.1. Les chiffres clefs à retenir sur la filière d'accession
- 3.2. A retenir – les conclusions tirées du Livre Blanc
- 3.3. Les recommandations stratégiques tirées des enseignements du Livre Blanc

1. Le spectre du haut-niveau sportif en France - contours, réalités et dynamiques

1.1. Le périmètre du haut niveau : entre cadre normatif strict et diversité des profils accueillis

Enseignement clef de la partie : Le haut niveau français repose sur un cadre d'identification très structuré — listes, catégories, Projets de performance fédéraux — mais accueille en réalité une population plus large et plus hétérogène que celle officiellement reconnue. À côté de l'élite régulée par l'État, un vivier important de jeunes en développement gravite dans un espace « pré-haut niveau » peu formalisé et mal repéré par les acteurs du sport, mais malgré tout indispensable au renouvellement de l'excellence dans toutes les disciplines sportives.

Le périmètre du « Haut-Niveau » est d'abord posé officiellement par l'État. Il s'appuie sur un ensemble cohérent de décisions ministérielles, toutes prises sur propositions des fédérations délégataires, qui encadrent l'accès au statut et son écosystème (Code du sport, L. 221-2) :

La reconnaissance des disciplines de haut niveau, par cycle olympique. Avant le 31 décembre de l'année des Jeux d'été ou d'hiver, le ministre arrête la liste des disciplines reconnues de haut-niveau (Code du sport, R. 221-1-1). Seules ces disciplines ouvrent l'accès au statut de Sportif de Haut-Niveau. En dehors de ce périmètre, aucune inscription n'est juridiquement possible.

En 2025 : 69 fédérations proposent au moins une discipline reconnue de haut-niveau

- 37 fédérations de haut-niveau olympiques,
- 30 fédérations avec au moins une discipline de haut-niveau non olympiques,
- 2 fédérations paralympiques.

Le critère principal de la reconnaissance de haut niveau d'une discipline sportive est son **universalité** qui s'évalue sur la base :

- De son **inscription au programme olympique** ou paralympique (reconnaissance automatique) ;
- Du **nombre moyen de nations engagées aux championnats du monde seniors** programmés lors des quatre dernières années :

➔ Si le total de nations est supérieur ou égal à 30 alors la discipline sportive peut être reconnue de haut niveau indépendamment du niveau de performance des sportifs français ;

➔ Si le nombre moyen de nations est compris entre 15 et 29 nations, alors les performances des sportifs français doivent permettre à la France de figurer parmi les quatre meilleures nations mondiales (en moyenne sur quatre ans) pour être reconnue de haut-niveau).

L'arrêté annuel de trois listes de référence - nominatives des sportifs évoluant à haut niveau sportif :

La liste des sportifs de haut niveau (SHN) : publiée chaque année par le ministre chargé des Sports, sur proposition de la fédération délégataire et après avis du DTN ; elle précise la catégorie d'inscription (Elite, Senior, Relève, Reconversion).



La liste des sportifs Espoirs (SE) : elle regroupe des athlètes de disciplines reconnues de haut niveau présentant des compétences sportives attestées par le DTN, sans remplir encore les conditions de la liste Sportif de Haut-Niveau.



Liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) : elle regroupe des athlètes engagés dans les collectifs France (préparation des compétitions de référence), des partenaires d'entraînement, d'anciens listés suivis sous conditions particulières (ex. retour de blessure), ou des profils à fort potentiel - identifiés par le Directeur Technique National de la fédération.



La validation ministérielle de l'inscription sur liste des sportifs. Chaque année, le ministre chargé des Sports publie par arrêté la liste des sportifs de haut niveau et leur catégorie (Elite, Senior, Relève, Reconversion), ainsi que, au vu des propositions des fédérations, les listes des sportifs Espoirs et des sportifs des collectifs nationaux, toujours dans les disciplines reconnues de haut niveau.

Également, depuis la création de l'Agence nationale du sport (ANS), **un ciblage plus sélectif s'est opéré au sein même du champ du haut-niveau.** Certains sportifs, situés à l'intersection des différentes catégories ministérielles peuvent désormais être identifiés directement par l'ANS en raison de leur potentiel exceptionnel ou de leur forte probabilité d'accès à la performance internationale.

Cette logique de détection additionnelle est fondée sur des critères d'excellence sportive, qui dépassent le seul cadre administratif des listes ministérielles pour s'appuyer sur une approche stratégique d'investissement sur le « potentiel médaillable » des sportifs à une échéance internationale (ex. JOP).

Mais alors pourquoi un ciblage ANS en plus des listes nationales ?

Ces athlètes forment ainsi une grappe resserrée que l'on nomme « haute performance », considérée comme prioritaire pour l'allocation des ressources sportives nationales (suivi individualisé, accompagnement médico-scientifique, soutien matériel et financier). Ils bénéficient, de fait, d'un statut d'ayants droit singulier et privilégié au sein de l'écosystème du sport de haut niveau, marquant une distinction nette entre le cadre réglementaire du ministère et la logique de performance pilotée par l'ANS.

Enfin, il convient de noter l'existence d'un dernier ensemble de sportifs relevant de logiques de haut-niveau, non classés/listés au sens ministériel et ne faisant pas non plus l'objet d'un ciblage ANS, mais néanmoins identifiés par les structures d'excellence (pôles, centres régionaux, collectifs d'entraînement, entraîneurs experts) comme des **potentiels du haut niveau de demain** (ou d'après-demain). Ces athlètes se situent en amont du processus officiel de reconnaissance : ils présentent des qualités prometteuses, mais n'ont pas encore atteint les critères permettant une inscription sur liste ou une intégration dans les dispositifs d'accompagnement renforcés. Ils demeurent ainsi **dans les « radars »** de la performance au niveau des territoires, mais avec un niveau d'appui limité ou plancher. Leur trajectoire vers le haut niveau dépend alors étroitement de la capacité des structures territoriales ou fédérales à sécuriser leur développement dans la durée, dans un cadre encore peu formalisé et potentiellement fragile.

Qui sont ces sportifs non classés/listés relevant des circuits d'accession au Haut Niveau ?

Il s'agit généralement de **sportifs âgés de 12 à 18 ans**, repérés pour leurs capacités ou leur potentiel lors de compétitions, stages de détection ou autres dispositifs organisés par les fédérations dans le cadre de leur Projets de performance fédéraux. Leur présence en structure constitue souvent un **tremplin vers l'accession**, en leur offrant un environnement d'entraînement structuré et de qualité.

Ces sportifs présentent le plus souvent un **niveau d'élite régionale**, un **bon classement national**, et parfois des premiers résultats internationaux, même s'ils ne sont pas encore titrés. Ils peuvent également jouer un **rôle de partenaire d'entraînement de valeur**, du fait des qualités démontrées en entraînement, même si leurs performances ne les ont pas encore conduits à une inscription officielle dans une catégorie ANS.

Ils forment ainsi une part essentielle du vivier d'accession : des profils identifiés comme pouvant, à moyen terme, intégrer les filières nationales du haut niveau.

Concrètement, il est de la responsabilité de la fédération délégataire d'identifier les athlètes de son périmètre disciplinaire qui atteignent les niveaux attendus selon les catégories visées et, plus largement, selon les critères définis dans le **projet de performance fédéral**. Elle prépare ensuite la proposition d'inscription aux listes officielles et la transmet au ministère ; pour la liste Sportif de Haut-Niveau, cette transmission intervient avec l'avis de son Directeur technique national (DTN).

Présentation du Projets de Performance Fédéraux (PPF)

Le **Projet de Performance Fédéral** constitue la stratégie de haut niveau formalisée d'une fédération. Il définit comment la fédération accompagne ses sportifs vers la performance internationale sur un cycle de 4 ans, calé sur l'olympiade. Élaboré par les fédérations puis validé par le ministère chargé des Sports, il est suivi et accompagné par l'**Agence Nationale du Sport** (ANS), en lien avec le manager général de la haute performance.

La structuration du PPF repose sur **deux programmes complémentaires**, répondant à une logique simple : il faut à la fois **optimiser la performance immédiate et préparer l'élite de demain**. Cette distinction permet de cibler les moyens sur le bon moment, de clarifier les parcours sportifs et de garantir le renouvellement durable de l'élite.

Programme d'Excellence

S'adresse aux sportifs **déjà engagés** dans la haute performance, capables de viser un **podium aux championnats internationaux ou aux Jeux Olympiques et Paralympiques**.

Il mobilise les **collectifs nationaux**, les **structures d'entraînement de haut niveau**, ainsi que tous les **dispositifs d'optimisation de la performance** : suivi médical, sciences du sport, préparation mentale, etc.

Son objectif est de mettre chaque athlète dans les meilleures conditions pour atteindre la performance internationale.

Programme d'Accession

Concerne les sportifs **en développement** et a pour objectif de **préparer les futurs athlètes du Programme d'Excellence**. Il s'appuie sur des **clubs formateurs identifiés**, des **structures d'entraînement territoriales** et des **dispositifs d'accompagnement adaptés**. Les sections « sport études » (SE) et les sections « sportives scolaires » (SSS), soumises à un cahier des charges précis, peuvent y être intégrées lorsqu'elles apportent une **valeur ajoutée au parcours de performance**.

En s'appuyant sur une articulation claire entre **pilotage national** et **accompagnement territorial**, le PPF constitue le **socle du parcours de performance**, depuis l'identification du potentiel jusqu'à la réussite au plus haut niveau.

Les Conditions Cumulatives pour la Liste Sportif de Haut-Niveau (SHN)

Le ministre en charge des Sports statue ensuite par arrêté, en inscrivant le sportif sur la liste concernée et, s'agissant de la liste Sportif de Haut-Niveau, dans la catégorie appropriée. Pour cette liste, cette décision n'est juridiquement possible que si toutes les conditions cumulatives de l'article R. 221-2 sont remplies. Pour les listes Espoirs et Collectifs Nationaux[GG1], la décision est prise au vu des propositions fédérales et des critères objectifs/mesurables précisés dans le Projet de performance fédéral (C. sport, L. 221-2), dans des disciplines reconnues de haut niveau (R. 221-1-1).

Les conditions cumulatives pour la liste Sportif de Haut-Niveau :

1

Une proposition formelle de la fédération délégataire : L'initiative de reconnaissance du statut Sportif de Haut-Niveau appartient à la fédération à laquelle l'État a délégué la discipline. Sans proposition fédérale, l'inscription est impossible. Aucune initiative personnelle des athlètes ou de son entourage n'est recevable. L'avis du DTN est requis avant décision ministérielle (R. 221-1). En pratique, la proposition s'appuie sur le projet de performance fédéral, qui fixe les épreuves internationales de référence et le niveau de performance attendu pour chaque catégorie de Sportif de Haut-Niveau (R. 221-6).

2

Une pratique de la compétition au plan international dans une discipline reconnue : Le sportif doit pratiquer ou avoir pratiqué la compétition à l'international, et ce dans une discipline expressément reconnue de haut niveau par le ministre pour le cycle en cours. Cette exigence « internationale » ancre le statut dans une confrontation au plus haut niveau sportif. Si la discipline n'est pas sur la liste ministérielle des disciplines de haut niveau, la condition n'est pas remplie et aucune inscription n'est possible, même en cas de très bons résultats internationaux d'un athlète.

3

Un niveau sportif suffisant au regard des catégories : Le « niveau suffisant » n'est pas laissé à l'appréciation subjective des fédérations : au contraire il renvoie à des critères objectifs et fixés par catégorie dans le Projet de Performance Fédéral de la fédération et validés juridiquement par le Code du Sport.

4

Un âge minimal au cours de l'année d'inscription : Le Code du sport fixe un plancher strict (R. 221-2, 4°) : on ne peut figurer sur la liste qu'à partir de l'année civile où l'on atteint 12 ans. Ce seuil vaut pour toutes les catégories d'inscription et toutes les disciplines.

5

Une signature de convention d'engagement multipartite : Condition sine qua non pour être reconnu Sportif de Haut-Niveau : sans convention, pas d'inscription possible. Cette convention formalise les droits et obligations réciproques. Elle est signée par le président de la fédération, le DTN, le sportif et, le cas échéant, ses représentants légaux. Son contenu est encadré par décret (D. 221-2-1) :

- **La formation et l'accompagnement socioprofessionnel** : suivi de la formation, insertion et suivi, modalités d'attribution d'aides personnalisées de l'État, aides et primes fédérales.
- **La protection et le suivi médical** : assurance accidents du travail et maladies professionnelles, droits retraite, garanties d'assurance de la fédération contre les dommages corporels, modalités du suivi médical.
- **La pratique compétitive** : modalités de sélection en équipe nationale et obligations en sélection (comportement, règles vestimentaires).
- **L'éthique et le droit à l'image** : utilisation de l'image du sportif, engagements vis-à-vis des partenaires de la fédération, droits liés à l'image individuelle en sélection, expression publique et devoir de réserve, règles sur les paris sportifs et la lutte contre le dopage.

L'État qualifie un sportif évoluant au haut niveau en l'inscrivant dans l'une des listes officielles (Sportif de Haut-Niveau, Collectifs Nationaux ou Espoirs) et, pour la liste Sportif de Haut-Niveau, dans l'une de ses sous-catégories, chacune d'entre elles structurant les critères et la durée de l'inscription (R. 221-3). Au global, les sportifs peuvent être concernés par 6 catégories distinctes :

Elite (R. 221-4) : performance ou classement significatif sur des épreuves de référence internationales fixées par le Projet de performance fédéral (seuils très élevés du type médaille mondiale ou continentale). Inscription valable 2 ans, renouvelable. Moyenne d'âge à 29 ans.

Relève (R. 221-6) : sélection en Équipe de France sur une compétition internationale inscrite au Projet de performance fédéral. Inscription 1 an, renouvelable. Moyenne d'âge à 21 ans.

Espoirs : jeunes identifiés par la fédération et la DTN pour leur potentiel, selon des critères d'âge et de performance fixés par le Projet de performance fédéral (souvent en lien avec les structures d'accès au haut niveau). Inscription 1 an, renouvelable. Moyenne d'âge à 17 ans.

Senior (R. 221-5) : performance/classement significatif sur les mêmes épreuves de référence que pour Elite, mais sans atteindre les seuils d'Elite (seuils typiques : demi-finaliste mondial, Ranking équivalent à un top 16-24 mondial). Inscription 1 an, renouvelable. Moyenne d'âge à 29 ans.

Reconversion (R. 221-7) : non rattachée à un niveau de performance, mais plutôt à une situation ouvrant droit (ex. « avoir cumulé 3 ans sur liste Sportif de Haut-Niveau » et ne plus remplir les conditions des autres catégories, mais aussi « avoir cessé une activité de sportif professionnel salarié », ou encore « avoir représenté la France aux JOP »), nécessitant d'avoir engagé un projet d'insertion professionnelle. Inscription 1 an, renouvelable dans la limite de 6 ans. Moyenne d'âge à 32 ans.

Collectifs nationaux : appartenance à un collectif national défini par la fédération (sélectionné ou sélectionnable, participation aux regroupements, stages et compétitions de référence du Projet de performance fédéral). Inscription 1 an, renouvelable. Moyenne d'âge à 22 ans.

1.2. Les droits associés au statut : un système protecteur mais sélectif dans son accès

Enseignement clef de la partie : Les droits du sportif de haut niveau forment un arsenal puissant au service de la sécurisation des athlètes tant pour leur parcours sportif que personnel et professionnel (appuis financiers, sociaux, scolaires, professionnels), mais leur accès demeure fortement conditionné par la catégorie d'inscription. Les sportifs d'accèsion (Espoirs, Relève, non listés) relèvent davantage du droit commun, tandis que l'essentiel des dispositifs spécifiques bénéficie aux profils déjà engagés dans la performance internationale, marquant là une stratégie affirmée de concentration des besoins sur l'élite sportive nationale. La reconnaissance des meilleurs statuts ouvre non seulement l'accès aux dispositifs spécifiques portés par le ministère et l'Agence nationale du sport, mais également à un ensemble d'aides de droit commun mobilisables au niveau fédéral, qui complètent et sécurisent le parcours des sportifs.

Pourquoi le statut de “Sportif de Haut-niveau”, et plus encore, la sélection comme sportif ciblé par l'ANSchange tout ?

Le statut de sportif inscrit sur la liste de haut niveau (Sportif de Haut-Niveau — catégories Élite, Senior, Relève, Reconversion) n'est pas qu'une reconnaissance sportive : il ouvre, pour une durée encadrée et sous conditions, des opportunités ciblées pour concilier performance, formation, emploi et protection sociale. À un niveau supplémentaire, l'identification comme sportif ciblé par l'ANS dans le cadre de la haute performance renforce encore cet accès : elle permet une priorisation, une accélération et, souvent, une intensification des soutiens (accompagnement médico-scientifique, aides financières, expertise, suivi socio-professionnel).

À l'inverse, les sportifs inscrits sur les listes Espoirs et Sportifs des Collectifs Nationaux ne bénéficient pas de ces dispositifs nationaux dans leur pleine portée et s'appuient prioritairement sur le droit commun, avec des compléments fédéraux et territoriaux lorsqu'ils existent.

Les dispositifs de droit commun pour tous : quel que soit le statut, chaque sportif peut mobiliser les dispositifs ouverts à tout citoyen

tout au long de son parcours (formation et alternance: apprentissage, CPF, VAE; orientation et emploi: France Travail, immersions/PMSMP, aides régionales; protection sociale et santé: assurance maladie, maternité/paternité; conditions de vie: APL, Visale, CROUS; mobilité et international: Erasmus+; entrepreneuriat: micro-entreprise, ACRE; engagement civique: service civique). Pour les sportifs « Espoirs » et de « Collectifs Nationaux », ces leviers constituent la base du parcours.

Les dispositifs spécifiques pour les sportifs sur listes ministérielles de haut niveau (Élite, Senior, Relève, Reconversion), avec intensification possible pour les sportifs ciblés (ANS) : des droits supplémentaires s'ouvrent, financés et encadrés par l'État et l'ANS, et activés en cohérence avec le Projet de performance fédéral de la fédération (aides financières, aménagements d'études et de concours, conventions d'insertion et d'aménagement d'emploi public/privé, contrats d'image et bourses de mécénat, retraite, couverture AT-MP).

Présentation des dispositifs nationaux spécifiques pour les sportifs relevant du Haut-Niveau

Les dispositifs spécifiques d'État visent à structurer et sécuriser l'accompagnement des sportifs de Haut-Niveau et ciblés ANS, couvrant la préparation sportive, le parcours académique et professionnel, ainsi que la protection sociale. Même si l'architecture des droits est commune, l'intensité du soutien et la rapidité de mobilisation varient fortement, en fonction du profil et du potentiel : un sportif « médaillable » bénéficiera d'un accès plus fluide et mieux financé qu'un sportif dont les performances sont encore émergentes, alors que les deux ont théoriquement accès aux mêmes dispositifs.

Ces dispositifs poursuivent une double vocation :

- Sécuriser la préparation et la performance au plus haut niveau, en garantissant l'accès aux ressources nécessaires pour s'entraîner, se préparer physiquement et mentalement, performer et se protéger ;
- Protéger la continuité des trajectoires éducatives, professionnelles et sociales, en accompagnant la formation, l'insertion et le développement de ressources durables pour l'après-carrière.

Aides financières en soutien direct au projet sportif : principalement destiné aux SHN et aux athlètes ciblés par l'ANS, ce soutien finance la préparation de la performance, les déplacements, les stages, le matériel ainsi que l'accompagnement scientifique et médical. Ces aides sont attribuées de manière ciblée et révisable chaque année, en cohérence avec le Projet de Performance Fédéral et les objectifs de l'olympiade. Le cumul avec d'autres sources (fédérales, territoriales ou privées) est encadré pour garantir transparence et équité.

Aménagements de la scolarité et des cursus d'enseignement supérieur : Ces aménagements facilitent la conciliation entre formation académique et charges d'entraînement : horaires personnalisés, sessions d'examen adaptées, scolarité à distance, prolongements de cursus ou mobilité aménagée. Depuis 2020, une instruction interministérielle garantit l'accès de tous les sportifs à ces dispositifs, même si, dans la pratique, le statut de SHN peut constituer un levier supplémentaire pour négocier leur mise en œuvre auprès des établissements, dont l'application de l'instruction reste parfois complexe sur le terrain et au cas par cas au sein des établissements.

Insertion professionnelle et aménagements d'emploi : L'emploi peut être concilié avec la haute performance via des conventions formalisées avec l'employeur et la fédération. Dans le privé, elles aménagent temps de travail, missions, télétravail et flexibilité calendaire ; dans le public, elles précisent autorisations d'absence et adaptations des obligations de service. Ces conventions clarifient rémunération, objectifs et points de révision, et prévoient un accompagnement au retour post-compétition. Elles stabilisent la situation économique du sportif et renforcent son employabilité.

Retraite des sportifs de haut niveau : Ce dispositif évite des « trous » dans la carrière en validant, sous conditions, des trimestres au régime de base pour les périodes consacrées au haut niveau. Les cotisations peuvent être prises en charge, dans des limites réglementaires, afin de rapprocher le parcours du sportif d'une carrière complète. Le dossier précise la période couverte et s'actualise en cas d'évolution de statut. Particulièrement utile pour les disciplines où le salariat est intermittent, il sécurise l'après-carrière.

Aides financières socio-professionnelles et de continuité de parcours : accessibles à l'ensemble des sportifs, elles visent à sécuriser la formation, l'insertion professionnelle ou la stabilité économique, même pour ceux dont le projet sportif est encore émergent. Ces aides peuvent inclure des compléments financiers, des bourses ou des allocations ponctuelles, afin de faciliter la conciliation entre vie sportive, études ou projet professionnel.

Aides à la formation et aux concours : Elles concernent l'accès ou la poursuite de filières sélectives (concours d'entrée, voies professionnelles réglementées, formations qualifiantes). La prise en compte du statut Sportif de Haut-Niveau permet l'adaptation des calendriers, des obligations de présence ou des modalités d'accès, évitant les ruptures dans le parcours diplômant.

Contrat d'image institutionnelle et bourse au mécénat : Le contrat d'image, conclu avec une personne publique ou assimilée, rémunère des missions d'intérêt général (interventions, représentations) dans un cadre éthique et fiscal sécurisé, distinct du sponsoring commercial. La bourse au mécénat, versée via une structure éligible (association, fondation), flèche des fonds vers le projet du sportif avec des règles de transparence financière. Ensemble, ces leviers diversifient les ressources sans compromettre l'intégrité sportive. Ils s'activent en cohérence avec la stratégie fédérale et l'agenda de compétition.

Couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP) : Les sportifs peuvent bénéficier d'une protection dédiée en cas d'accident survenu à l'entraînement ou en compétition, ou de maladie professionnelle reconnue. La procédure de déclaration, menée avec la fédération et l'Assurance maladie, ouvre droit à la prise en charge des soins, aux indemnités journalières et, si besoin, à la rééducation. La traçabilité des séances et le cadre fédéral facilitent l'instruction. L'objectif est un retour à l'entraînement sécurisé, coordonné avec le staff médical et les structures de performance.

Tableau synthétique d'éligibilité aux dispositifs d'Etat

Dispositifs	Cercle restreint des sportifs ciblés par ANS	SHN Élite	SHN Senior	SHN Relève	SHN Reconversion	Espoirs (SE)	Collectifs Nationaux (SCN)	Sportifs non classés mais à potentiel
Dispositifs de droit commun (alternance, CPF, VAE, immersions, services de l'emploi)	● ● ●	● ● ●	● ● ●	● ● ●	● ● ●	● ● ●	● ● ●	● ● ●
Aides financières liées au projet sportif	● ● ●	● ●	● ●	●				
Aides financières socioprofessionnelles	● ● ●	● ●	● ●	●	● ●			
Aménagement de la scolarité et des cursus universitaires	● ●	● ●	● ●	● ●	● ●	●	●	●
Aides à la formation et aux concours	● ●	● ●	● ●	● ●	● ●			
Conventions d'insertion / aménagement d'emploi (privé/public)	● ● ●	● ●	● ●	● ●	● ●			
Contrat d'image institutionnelle	● ● ●	● ●	● ●	● ●	●	●	●	
Bourse au mécénat (via structures éligibles)	● ● ●	● ●	● ●	● ●	●	●	●	
Retraite des sportifs de haut niveau	● ●	● ●	● ●	● ●	● ●			
Couverture AT-MP (accidents du travail / maladies professionnelles)	● ●	● ●	● ●	● ●	● ●			



● ● ● Mobilisation forte

● ● Mobilisation intermédiaire

● Mobilisation faible

Absence de pastille : dispositif non mobilisé

1.3. Les acteurs du haut niveau : un système dense mais un partage des responsabilités insuffisamment clarifié

Enseignement clef de la partie : Le haut niveau mobilise un ensemble d'acteurs — État, ANS, fédérations, CREPS, collectivités territoriales — dont le périmètre réel d'intervention reste peu lisible depuis les vagues de décentralisation. Ce déficit de clarification ne crée pas un dysfonctionnement, mais un **glissement naturel des moyens vers les sportifs déjà stabilisés**, car les dispositifs nationaux donnent l'impulsion et les collectivités, faute de cadre explicite, s'alignent sur cette même logique d'excellence. Dans ce contexte, **la filière d'accession se retrouve sans pilote clairement identifié**, ni au niveau national, ni dans l'architecture territoriale, ce qui limite la capacité collective à sécuriser les premières étapes du parcours de performance.

Après avoir défini le périmètre du haut niveau et le processus d'identification (2.1.1), puis les droits et leviers associés au statut (2.1.2), il s'agit maintenant d'assigner clairement les rôles. Le haut niveau repose sur une chaîne d'acteurs complémentaires :

Les structures impliquées pour et auprès des sportifs relevant du haut-niveau



Impact des réformes territoriales sur le sport de haut-niveau

La loi NOTRe de 2015 a fait évoluer le sport d'un champ d'intervention « à la carte » (ancienne clause générale de compétence) vers une compétence partagée entre tous les niveaux de collectivités (CGCT, art. L.1111-4). Concrètement, **chacun peut désormais agir en matière de sport**, mais sans répartition prescriptive des rôles.

Pour le haut niveau, cela se traduit par une responsabilité élargie mais fragmentée : guichets et critères multiples, calendriers hétérogènes, coordination plus complexe et risques d'inégalités territoriales.

En bref, la loi a rendu le sport « l'affaire de tous » mais sans mode d'emploi unique ; la clé est désormais d'outiller la coordination territoriale pour clarifier le rôle et les prérogatives de chacun, dans l'optique de mieux coordonner les interventions institutionnelles, définir le qui finance quoi, quand et comment.

2. La situation du sport de haut-niveau sur la région AURA

2.1. Portrait du territoire AURA : un écosystème sportif dense qui devrait mécaniquement nourrir la haute performance

Enseignement clef de la partie : Avec un niveau de pratique supérieur à la moyenne nationale, un parc d'équipements très dense et un poids du sport licencié important, la région AuRA dispose d'un vivier exceptionnel pour alimenter le haut niveau régional et français. Ce potentiel constitue un socle solide... mais ne garantit pas à lui seul des parcours sécurisés pour les jeunes talents.

Un niveau de pratique supérieur au national :



PRATIQUE SPORTIVE RÉGULIÈRE (15 ANS ET +)

Comparaison AURA / France

Indicateur	AURA	France
 Hommes	64 %	62 %
 Femmes	57 %	57 %
 Cadres	79 %	73 %
 Professions intermédiaires	66 %	65 %
 Employés	62 %	56 %
 Ouvriers	52 %	53 %
 Retraités	57 %	52 %



Dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles et pour les deux sexes, **la région AURA affiche un niveau de pratique sportive régulière égal ou supérieur à la moyenne nationale.**

Une région très licenciée :



INDICATEURS CLÉS

Comparaison AURA / France

Indicateur	AURA	France
 Licences annuelles	2 161 041	16 343 949
 Établissements sportifs	20 224	156 114
 Licences / 1 000 habitants	263,7	239,8
 Part des moins de 20 ans	54,1 %	56,8 %
 Part des femmes	39,1 %	38,6 %



AURA se distingue par un taux de licences élevé et un tissu sportif particulièrement dense au regard de sa population.



TOP 10 DES FÉDÉRATIONS AURA

Par nombre de licences

Rang	Fédération	Licences
1	Football	267 269
2	Tennis	138 517
3	UNSS	138 156
4	UGSEL	126 847
5	USEP	94 949
6	Équitation	81 989
7	Basketball	81 480
8	FFEGV	67 021
9	Judo	61 217
10	Rugby	60 507

Un parc d'équipement très dense :

53.8

Equip. / 10K hab.

En région AuRA

49

Equip. / 10K hab.

Moyenne nationale française

1.6

Equip. / km2

Identique en AuRA et en France - densité territoriale équivalente

Sports de nature

8 845 équipements — 1ère famille, très loin devant toutes les autres

Courts de tennis

5 233 équipements — 2ème famille, sport le plus pratiqué en club

Terrains grands jeux

4 806 équipements — football, rugby et sports collectifs

Boulodromes

3 597 équipements — pétanque et jeux de boules, ancrage culturel fort

City-stades

2 750 équipements — espaces polyvalents de proximité

Salles multisports

2 176 équipements — pratique indoor polyvalente

Salles non spécialisées

1 801 équipements — usages variés selon les territoires

Salles/terrains spécialisés

1 756 équipements — disciplines dédiées et techniques

Équipements équestres

1 715 équipements — activités équestres et centres hippiques

Petits terrains extérieurs

1 645 équipements — espaces de jeu de proximité

2.2. L'accèsion du haut niveau en AuRA : un potentiel régional élevé mais une filière d'accèsion fragilisée

2.2.1. Un vivier régional majoritairement composé de sportifs en accèsion

Enseignement clef de la partie : La région AURA dispose d'un potentiel exceptionnel pour alimenter le haut niveau — niveau de pratique élevé, densité d'équipements, poids fédéral important — ce qui explique la présence d'un vivier d'accèsion particulièrement massif (91 % des sportifs accompagnés).

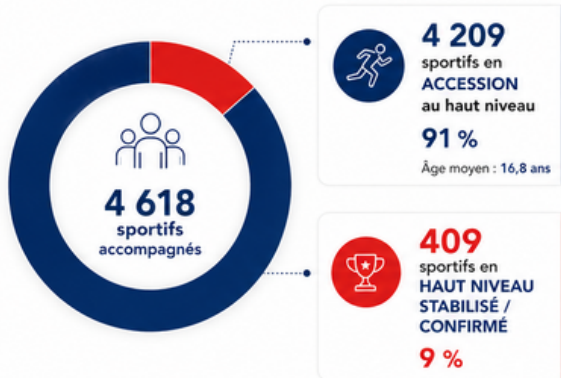
Mais ce vivier s'appuie sur une **organisation territoriale très polarisée**, où 76 % des structures d'accèsion sont concentrées dans trois départements seulement, générant des mobilités importantes et des inégalités d'accès.

Parallèlement, les **dispositifs nationaux favorisent prioritairement les catégories déjà stabilisées**, laissant les sportifs d'accèsion avec des besoins très homogènes mais seulement partiellement couverts. Dans le même mouvement, les **collectivités territoriales interviennent peu sur l'accèsion** et affectent, quand elles le font, la majorité de leurs crédits à l'élite visible du territoire : clubs professionnels et sportifs de haut niveau installés et déjà performants.

Ce décalage entre le poids du vivier, la distribution des structures et la nature des aides renforce la vulnérabilité de la filière d'accèsion, pourtant indispensable à la dynamique régionale de performance.

PROFIL DES 4 618 SPORTIFS ACCOMPAGNÉS

Une forte majorité de publics relevant des catégories « accession »



BLOC	CATÉGORIE	EFFECTIF AURA	EFFECTIF FRANCE
ACCESSION AU HAUT NIVEAU Âge moyen : 16,8 ans	Relève	525	2 853
	Espoirs	1 159	7 699
	Collectifs Nationaux	435	3 061
	Non classés / listés	2 090	9 012
	→ TOTAL Accession	4 209 (91%)	22 625
HAUT NIVEAU STABILISÉ / CONFIRMÉ	Séniors	206	1 239
	Élite	191	975
	Reconversion	12	161
	→ TOTAL Haut Niveau	409 (9%)	2 375

TYPLOGIE DES 118 STRUCTURES D'ACCESSION RÉGIONALES

Un réseau bien structuré autour de l'accès au HN

CATÉGORIE	RÔLE DANS LE PARCOURS DE PERFORMANCE	EFFECTIF	%
Club / Centre / Académie	Premier niveau structuré d'entraînement ; détection locale ; accompagnement initial ; construction du socle technicotactique ; articulation avec les dispositifs fédéraux d'accèsion.	46	39%
Pôle Espoir	Dispositif central de l'accèsion régionale ; regroupement des meilleurs jeunes ; montée en intensité ; préparation à l'entrée en Pôle France ou collectifs nationaux.	39	33%
Centre de formation des clubs professionnels	Formation intégrée des jeunes talents ; préparation à la performance en club pro ; articulation avec les filières fédérales ; double projet formation-professionnalisation.	18	15%
Pôle France	Haut niveau fédéral ; prise en charge des meilleurs profils nationaux ; préparation aux exigences internationales ; accès aux collectifs nationaux.	15	13%

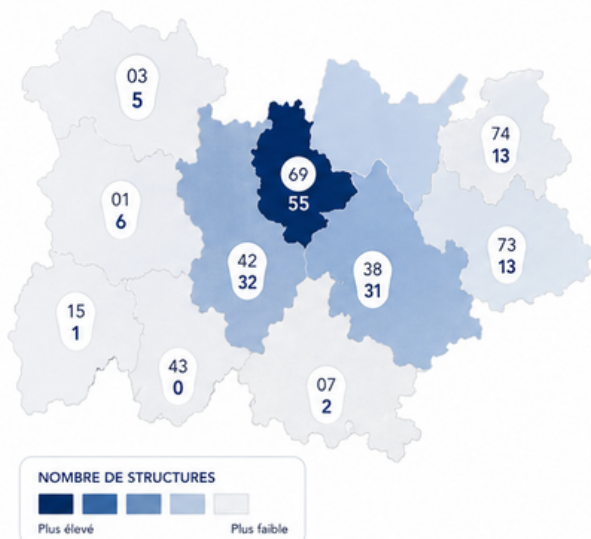
118 structures d'accèsion répertoriées en AURA

2.2.2. Une structure territoriale très polarisée qui limite l'égalité d'accès aux structures d'accèsion

Une concentration des structures et des publics autour de trois départements moteurs

RÉPARTITION DES STRUCTURES D'ACCESSION PAR DÉPARTEMENT

Un réseau concentré dans les principaux pôles régionaux



DÉPARTEMENT	NB DE STRUCTURES	%	LECTURE STRATÉGIQUE
Rhône (69)	55	35,5 %	Le territoire fonctionne comme un pôle régional élargi, accueillant à la fois son public local et une part significative de sportifs provenant d'autres départements.
Puy-de-Dôme (63)	32	20,6 %	L'offre de structures répond à la logique d'un bassin métropolitain structuré autour de Clermont-Ferrand, disposant d'infrastructures et de pôles fédéraux qui attirent des sportifs bien au-delà du seul vivier départemental.
Isère (38)	31	20,0 %	La présence conjointe de Grenoble, Voiron et de nombreux équipements de haut niveau crée un écosystème cohérent, permettant d'accueillir à la fois les sportifs du département et ceux des territoires voisins.
Savoie (73)	13	8,4 %	L'offre se structure autour d'un bassin sportif lié aux disciplines de montagne et d'une culture fédérale forte. La répartition apparaît globalement en adéquation avec son vivier local.
Haute-Savoie (74)	13	8,4 %	Le territoire présente un équilibre entre vivier et structures, soutenu par une pratique sportive diversifiée (outdoor, sports d'hiver) et par la présence de clubs à fort investissement formatif.
Loire (42)	10	6,5 %	Le département offre un réseau pertinent pour répondre aux besoins de ses sportifs, porté par Saint-Étienne comme centre structurant. La relation offre/demande apparaît relativement stable.
Ain (01)	6	3,9 %	Le territoire présente un maillage plus limité, mais bénéficie de la proximité immédiate des pôles de Lyon et de l'Isère. Une partie des sportifs s'oriente naturellement vers ces bassins proches pour poursuivre leur parcours.
Drôme (26)	6	3,9 %	Le département dispose d'un réseau intermédiaire centré notamment sur Valence. Une partie des sportifs se tourne vers les départements voisins disposant d'infrastructures plus spécialisées.
Allier (03)	5	3,2 %	Le territoire s'appuie largement sur Vichy, qui joue un rôle structurant. L'offre et la provenance des sportifs sont relativement cohérentes à l'échelle locale.
Ardèche (07)	2	1,3 %	L'Ardèche dispose d'un nombre limité de structures, ce qui conduit une partie des sportifs à s'orienter vers les départements voisins plus équipés, notamment le Rhône et la Drôme.
Cantal (15)	1	0,6 %	Le département présente un maillage faible et une mobilité sortante notable, les sportifs rejoignant les pôles régionaux métropolitains ou clermontois pour accéder à des infrastructures adaptées.
Haute-Loire (43)	0	0 %	L'absence de structures d'accèsion conduit la majorité des sportifs à se tourner vers la Loire ou le Puy-de-Dôme, matérialisant une dépendance fonctionnelle aux bassins voisins pour l'accèsion.

76,1 % des structures concentrées dans 3 départements Rhône (69), Puy-de-Dôme (63), Isère (38)

Les métropoles régionales comme attracteurs majeurs du haut niveau

Les trois départements métropolitains — *Rhône, Puy-de-Dôme et Isère* — concentrent à eux seuls **76 %** des structures d'accession. À l'échelle communale, Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble totalisent près de **40 %** des implantations, illustrant une métropolisation très marquée de l'écosystème régional.

Cette concentration s'explique par une combinaison de facteurs structurants :

- La présence des pôles espoirs multi-disciplines et de plusieurs Pôles France ;
- Des centres d'entraînement spécialisés (salles dédiées, bassins 50 m, labos d'analyse du mouvement, infrastructures indoor) ;
- Des capacités d'hébergement intégrées (internats, CREPS) ;
- Un environnement universitaire dense, facilitant le double projet ;
- Un tissu de clubs d'élite ou professionnels jouant un rôle d'ascenseur sportif.

Ces métropoles ne concentrent pas seulement les structures : elles captent également une part importante du vivier régional de sportifs, en accueillant de nombreux jeunes issus de départements sous-dotés. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les mineurs, les Espoirs et les Relève, dont une proportion significative réalise leur parcours d'accession au sein de ces bassins attractifs.

Des territoires sous-dotés qui alimentent de fortes mobilités sportives

À l'opposé, plusieurs départements demeurent structurellement sous-dotés : Ardèche (2 structures), Cantal (1), Haute-Loire (0).

Ces territoires présentent un cumul de fragilités :

- Absence ou rareté de structures fédérales,
- Éloignement des grandes infrastructures sportives régionales,
- Faibles capacités d'hébergement sportif (internats, pôles),
- Accessibilité limitée par les transports collectifs,
- Tissu de clubs formateurs peu dense ou trop dispersé.

Cette configuration génère une mobilité sportive massive, particulièrement pour les catégories Espoirs et Relève.

Les jeunes talents de ces départements rejoignent très majoritairement :

Les métropoles (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand),

Ou les massifs mieux équipés (Savoie, Haute-Savoie, Isère).

Ces mobilités sont « fonctionnelles » au système régional : elles permettent à l'écosystème AURA de nourrir ses pôles d'accession, mais elles posent des enjeux d'équité territoriale, de continuité des parcours et parfois de risques de rupture pour les publics les plus éloignés géographiquement.

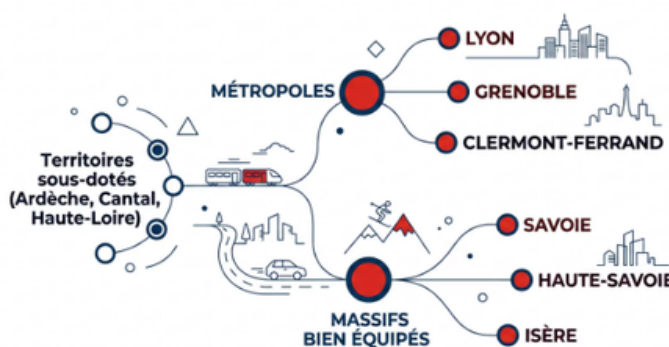
Le rôle d'équilibre des villes intermédiaires dans le maillage régional

Autour des trois métropoles, plusieurs villes intermédiaires jouent un rôle d'amortisseur territorial essentiel.

Des villes comme Chambéry, Annecy, Saint-Étienne, mais aussi des pôles plus spécialisés tels que Voiron, Vichy, Albertville ou Villard-de-Lans, contribuent à maintenir un maillage suffisamment dense pour :

- Offrir des lieux d'entraînement intermédiaires pour les jeunes talents,
- Limiter les distances domicile-structure pour certains publics,
- Accueillir des clubs fortement formateurs ou des centres de formation pros,
- Soutenir les filières sports de montagne ou outdoor.

Elles ne rivalisent pas avec la puissance d'attraction des métropoles, mais elles permettent d'élargir la base territoriale de l'accession. Pour une part significative des sportifs, notamment les jeunes issus de zones non métropolitaines, ces villes intermédiaires constituent une première étape avant éventuellement d'intégrer une structure située à Lyon, Grenoble ou Clermont-Ferrand.



2.2.3. Des dispositifs et des aides orientés vers l'élite, révélant un déficit d'accompagnement pour la filière d'accession

LES DISPOSITIFS NATIONAUX

UNE COUVERTURE ATTENDUE MAIS QUI LAISSE L'ACCESSION À LA MARGE

Le tableau d'éligibilité national montre une logique claire : l'État concentre ses dispositifs les plus structurants sur les sportifs de très haut niveau (Élite, Sénior). Cette orientation peut apparaître cohérente avec son rôle régalien : soutenir le rayonnement international de la France en accompagnant prioritairement les sportifs engagés dans les échéances mondiales. À cet égard, il n'est pas surprenant que les dispositifs de soutien nationaux tels que les aides financières directes ou les aménagements d'emploi pour ne citer qu'eux soient réservés aux catégories stabilisées vers le haut-niveau ou assortis de critères exigeants.

Conséquence régionale : En AURA, Élite, Sénior, représentent 9 % des sportifs évoluant dans l'écosystème haut-niveau mais concentrent logiquement l'essentiel des aides nationales. À l'inverse les Espoirs, Relève, Collectifs Nationaux et les sportifs « non classés/listés à potentiel » (91%) disposent d'un accès très limité aux dispositifs nationaux, souvent restreint à quelques aides financières ponctuelles ou à la possibilité offerte à tous les sportifs listés d'aménager leurs emplois du temps – plus ou moins facilement selon les établissements et la qualité de coopération entre acteurs sportifs et éducatifs.

Cette couverture partielle laisse un « angle mort » significatif derrière la filière d'accession.

LE SPORT DE HAUT-NIVEAU DÉTIENT UN POIDS MARGINAL DANS LES BUDGETS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les échanges menés avec plusieurs collectivités mettent en évidence un premier constat essentiel : le sport occupe une place réduite dans les budgets locaux (souvent comprise entre 0,5 % et 10 % selon les territoires observés). Et, au sein de cette enveloppe, le sport de haut niveau représente lui-même une fraction très limitée du budget sport, avant même de distinguer haut niveau confirmé et accession.

En résumé : le sport est une petite part des budgets locaux, le haut niveau une petite part du sport, et l'accession une part encore plus marginale du haut niveau. Cette hiérarchie budgétaire crée mécaniquement un effet de rareté : les collectivités agissent, mais dans un espace de contrainte qui limite fortement leur capacité à intervenir massivement sur les premières étapes du parcours.

LORSQUE LES AIDES À DESTINATION DU HAUT-NIVEAU EXISTENT, ELLES RENFORCENT LES ÉCARTS ENTRE ACCESSION ET HAUT NIVEAU STABILISÉ

L'analyse des aides financières identifiées par la MRP et versées par les collectivités territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes aux sportifs relevant des circuits de haut-niveau sur la région révèle qu'elles viennent amplifier les déséquilibres déjà observés au niveau national entre sportifs de haut-niveau confirmés et ceux en voie de le devenir. La MRP a identifié en 2024 que près de 405 sportifs bénéficiaient d'un soutien local direct (Région, Départements, Métropoles/Villes). Dans les faits, alors que les collectivités sont les acteurs les plus proches des familles, des clubs formateurs et des structures d'accession, la majorité des financements se dirige vers l'élite sportive (clubs professionnels ou Sportifs de Haut-Niveau stabilisés). Seuls 33 % des montants locaux à destination directe de sportifs de haut-niveau (352 205€ sur 1 062 975€) identifiés bénéficient aux sportifs d'accession, alors que la base du parcours — Espoirs, Relève, Collectifs Nationaux et non listés — porte l'essentiel du vivier régional (91 % des effectifs relevant du haut-niveau).

Sportifs de Haut-Niveau confirmés Sportifs en Accession

Total des aides financières directes identifiées 710 770 € 352 205 €

Aide moyenne individuelle 3 607,97 € 1 710,71 €

➡ Un sportif installé au haut niveau reçoit en moyenne 2,1 fois plus de soutien local qu'un sportif d'accession.

UN CHEVAUCHEMENT DES RÔLES ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

La logique observée au niveau local interroge car elle calque en grande partie la politique nationale, qui vise légitimement à soutenir l'élite sportive pour préparer les échéances internationales et assurer le rayonnement national.

Or, les collectivités territoriales n'ont pas la même mission que l'État. Elles sont : au plus près des clubs et des familles, actrices du double projet, responsables de l'égalité territoriale, et surtout positionnées sur les premières étapes du parcours, là où les besoins financiers sont les plus importants. Le fait que les collectivités orientent elles aussi la majorité de leurs budgets vers l'élite crée un vide d'accompagnement dans la phase d'accession, pourtant centrale pour la vitalité de la filière.

Ce phénomène constitue un chevauchement de rôles laissant la part la plus nombreuse des sportifs — relevant de l'accession — avec un niveau d'accompagnement faible, voire dans certains cas, inexistant :

- L'État finance l'élite en cohérence avec les objectifs qu'il poursuit sur la préparation à la haute-performance, les résultats internationaux et le rayonnement du sport français à l'international,
- Les collectivités financent cette même élite, sans avoir de chef de fil « accession » et pourtant sans aucune obligation de concentrer les moyens sur l'élite sportive régionale.

CONSÉQUENCE
RÉGIONALE

POIDS BUDGÉTAIRE

INÉGALITÉS ET
CHEVAUCHEMENT

2.2.4. Zoom sur la place du monde économique : un soutien rare et très majoritairement tourné vers l'élite sportive

Partie rédigée sur la base d'une étude menée par la MRP auprès des entreprises régionales (via les réseaux du MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes) visant à mesurer le niveau d'engagement du monde économique dans le sport régional, et la place qu'y occupe la filière d'accession.

Un engagement économique globalement faible. L'étude menée par la MRP auprès des entreprises régionales (via les réseaux du MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes) visait à mesurer le niveau d'engagement du monde économique dans le sport régional, et la place qu'y occupe la filière d'accession.

Les résultats sont sans ambiguïté : seules 19 entreprises ont été identifiées comme apportant un soutien structuré au sport. Ce faible volume illustre une réalité déjà observée dans d'autres régions : le sport, hors club professionnel ou très haut niveau, reste largement absent des stratégies RSE ou de communication des entreprises.

Une attractivité concentrée sur l'élite et le monde professionnel. Lorsque le soutien existe, il se dirige très majoritairement vers les clubs professionnels ou vers des athlètes engagés sur des compétitions internationales. Parmi les entreprises engagées, 16 sur 19 soutiennent exclusivement ces niveaux.

Plusieurs facteurs expliquent cette concentration :

- la recherche de visibilité immédiate,
- la notoriété des clubs pros comme supports « naturels » d'image,
- et surtout une méconnaissance généralisée de l'écosystème d'accession, perçu comme moins lisible, moins médiatisé et moins susceptible de générer un retour sur investissement (économique ou en image).

Une filière d'accession en dehors des radars économiques. La quasi-totalité des entreprises interrogées indique ne pas connaître les structures d'accession, leurs besoins ni leur rôle dans le développement de la performance régionale. Ainsi, comme pour les acteurs publics, le monde économique reproduit une logique d'hyper-concentration des soutiens sur les segments les plus visibles du sport, laissant l'accession sans leviers dédiés, malgré son importance stratégique pour la vitalité du haut niveau.

Ce que les entreprises expriment comme leviers à développer

1. Proposer des formats partenariaux plus variés et simples à activer

Sponsoring ou mécénat ciblé, mais aussi :

- Journées de cohésion et initiations sportives pour les collaborateurs,
- Interventions/ateliers de sportifs,
- Mise à disposition d'infrastructures pour des événements internes.

2. Diversifier les partenariats en mobilisant des entreprises dont les produits répondent directement aux besoins des sportifs. Ex. textile et équipement, nutrition, santé & bien-être, numérique et communication.

3. Adapter l'offre selon l'échelle territoriale et clarifier les retombées

Formats simples pour l'échelon local ; modèles plus élaborés au niveau régional/national, avec :

- Explication des avantages fiscaux,
- Présentation des retombées (visibilité, impact local, attractivité RH),
- Mise en avant de projets concrets à soutenir.

2.3. Les besoins des sportifs d'accession : des besoins presque systématiques, partiellement couverts, et critiques pour la continuité des parcours

Enseignement clef de la partie : Les jeunes sportifs engagés dans l'accession expriment des besoins très homogènes — techniques, logistiques, scolaires, médico-psychologiques, économiques — quels que soient la discipline ou le territoire. Or, seuls les besoins strictement liés à la performance sont globalement couverts ; les besoins périphériques, essentiels pour éviter les ruptures, demeurent largement insatisfaits.

Une étude initiée en 2025 par l'ex-Commission « Accompagnement à la performance sportive » de la CRDS, conduite avec la MRP et le CREPS de Vichy, a permis d'identifier de manière fine les besoins rencontrés par les sportifs engagés dans la **filière d'accession au haut niveau**. Cette démarche, fondée sur les réponses de **741 sportifs et 104 encadrants**, offre une vision solide des besoins réellement déterminants dans le parcours sportif d'accession au Haut-Niveau — et du degré de couverture assuré aujourd'hui par les dispositifs existants sur le territoire régional.

BESOINS PRIORITAIRES DES SPORTIFS EN ACCÈS AU HAUT NIVEAU

Analyse des niveaux de réponse et des enjeux stratégiques

BESOIN PRIORITAIRE	DÉFINITION	NIVEAU DE RÉPONSE & ANALYSE STRATÉGIQUE
 Encadrement technique qualifié	Expertise des entraîneurs, capacité d'individualisation, structuration du projet sportif et de la progression.	→ COUVERTURE CONTRASTÉE. Excellente dans les pôles et clubs structurés, mais fragile dans les territoires moins dotés. La qualité de l'encadrement demeure fortement corrélée au niveau de professionnalisation des structures, générant des écarts territoriaux sensibles.
 Matériel adapté et renouvelé	Matériel spécifique, conformité fédérale, renouvellement, entretien, équipements personnels nécessaires.	→ COUVERTURE PARTIELLE. Les disciplines « matériel lourd » imposent une charge financière disproportionnée aux familles. Le financement public est insuffisant, ce qui crée un frein majeur pour les jeunes issus de milieux modestes.
 Créneaux d'entraînement suffisants	Volume hebdomadaire, régularité, accès garanti, compatibilité avec les obligations scolaires.	→ COUVERTURE INÉGALE. Satisfaisant dans les bassins structurés, mais déficitaire dans les territoires périurbains et ruraux. Les disciplines dépendantes d'équipements spécialisés sont les plus pénalisées.
 Accès à des installations adaptées	Piscines 50 m, salles spécialisées, pistes indoor, espaces rares ou lourds techniquement.	→ COUVERTURE TRÈS HÉTÉROGÈNE. Métropoles saturées, départements ruraux sous-dotés. Les écarts d'équipements conditionnent largement les chances d'accession, renforçant les fractures territoriales.
 Suivi médical & récupération	Médecine du sport, kinésithérapie, prévention, diagnostics rapides, accompagnement longitudinal.	→ COUVERTURE INSUFFISAMMENT STRUCTURÉE. Correcte autour des pôles, mais très variable ailleurs. Dépendance forte aux réseaux privés avec coûts parfois dissuasifs. Manque d'un véritable continuum régional de soins.
 Accompagnement du double projet	Aménagements horaires, internats, suivi pédagogique personnalisé, articulation sport-études.	→ COUVERTURE DÉFICITAIRE. Internats saturés, organisation scolaire peu homogène, coopération variable entre structures et établissements scolaires. Besoin critique et grandissant chez les mineurs.
 Accompagnement psychologique & préparation mentale	Gestion du stress, équilibre de vie, construction de la confiance, prévention des ruptures de parcours.	→ COUVERTURE TRÈS FAIBLE. Offre non institutionnalisée, ressources insuffisantes, professionnels rares. Une demande en forte hausse, particulièrement chez les jeunes, reste largement non couverte.
 Inclusion et adaptation pour l'handisport	Adaptation du matériel, accessibilité des lieux, compétences spécifiques des encadrants.	→ COUVERTURE TRÈS LIMITÉE. Manque d'intégration du handisport dans la filière d'accession. Absence d'un cadre régional structuré. Forte marge de progression pour une véritable inclusion.
 Aides financières & soutien socio-économique	Financement des déplacements, matériel, soins, alimentation, stages, hébergement.	→ BESOIN LE MOINS COUVERT. Les aides actuelles sont insuffisantes, morcelées et parfois inaccessibles. La charge financière pesant sur les familles accentue les inégalités sociales et territoriales et constitue l'un des principaux facteurs de décrochage.

3. Conclusions et recommandations du livre blanc

3.1. Les chiffres clefs à retenir sur la filière d'accension

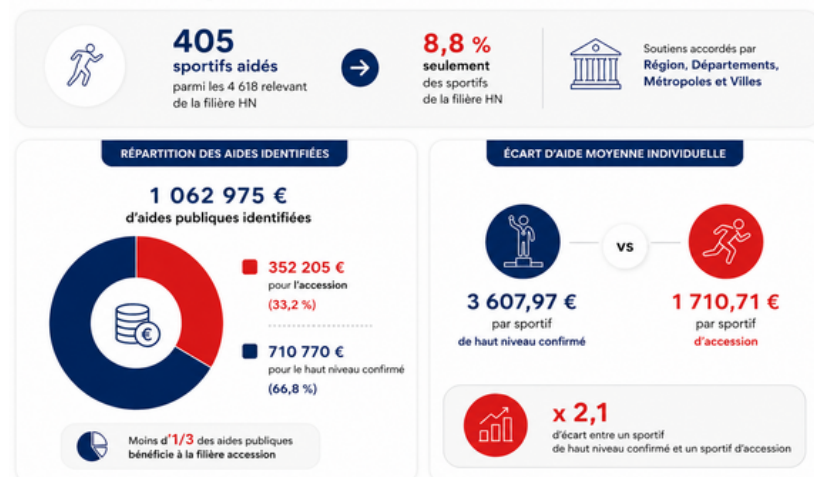
SPORTIFS ET AIDES

4 618 sportifs accompagnés en Auvergne-Rhône-Alpes

- ➔ **91 %** en accession (4 209 sportifs)
- ➔ **9 %** en haut niveau stabilisé (409 sportifs)

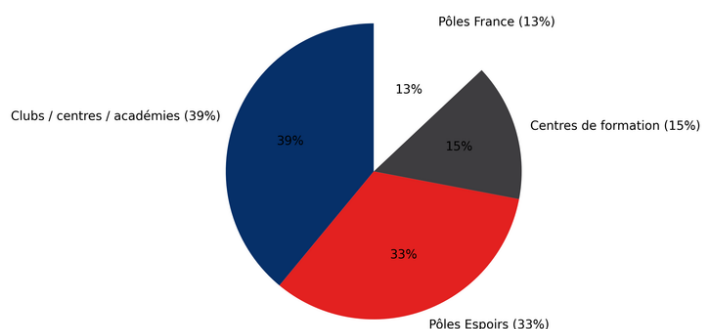
Un âge moyen situé à **16,8 ans** pour les sportifs relevant de la filière accession en AURA, renvoyant à un public scolaire, essentiellement lycéen, confronté assez fortement à des enjeux d'articulation des temps sportifs et éducatifs.

SOUTIEN PUBLIC LOCAL DIRECT
Une aide ciblée et inégalement répartie



RÉSEAU INFRASTRUCTUREL

Typologie du réseau résolument tourné vers l'accension :



Concentration des structures d'accension régionales :

- ➔ **76 %** des structures d'accension dans 3 départements (Rhône, Puy-de-Dôme, Isère).

Les mobilités induites par cette situation cause des décrochages et donc un écrémage sportif qui ne se situe pas sur des critères de performance, mais sur :

l'adaptation à l'éloignement familial (rarement anticipé/préparé), la capacité des familles à soutenir les mobilités (poids logistique) ou à les financer (poids économique).

ENGAGEMENT DES TERRITOIRES ET DU MONDE ÉCONOMIQUE

Le sport n'est pas une priorité d'investissement au regard des budgets des collectivités territoriales : entre **0,5%** et **10%** des budgets recensés localement, ni des entreprises qui privilégient d'autres secteurs que le sport.

– Et lorsqu'un soutien est accordé au sport de HN, l'immense majorité priorise les clubs pros (ne relevant même pas de l'écosystème HN) et les Sportifs de Haut-Niveau déjà performants. Rarement l'accension (>1/3 des financements publics fléchés sport de HN).

3.2. A retenir – les conclusions tirées du Livre Blanc

Cette synthèse croise l'ensemble des constats du Livre blanc : l'écosystème national du haut niveau, les spécificités régionales, la territorialisation des structures d'accès, les dispositifs d'aides et les besoins exprimés par les sportifs. Elle **révèle 3 conclusions clefs** qui témoignent ensemble d'une situation à la fois solide et fragile :

l'Auvergne-Rhône-Alpes est une région forte pour le sport français, mais sa filière d'accès — pourtant stratégique — demeure le maillon sous-accompagné du système.

1 - Une filière d'accès peu visible, faute d'un cadre réglementaire national lisible et d'une reconnaissance claire

Le périmètre du haut niveau apparaît complexe et imbriqué — souvent au détriment de l'accès qui n'est pas bien cernée (parfois par les acteurs du sport eux même).

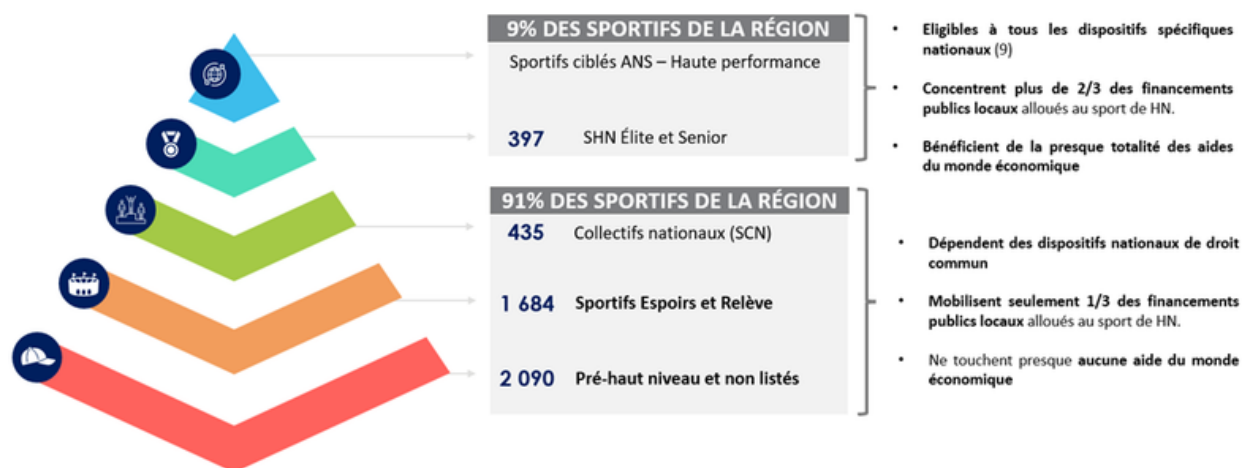
Le haut niveau français forme un continuum étroitement imbriqué, depuis la détection jusqu'à la performance internationale, articulant les différentes listes ministérielles et des sportifs non classés, les Projets de performance fédéraux, les pôles et structures d'entraînement. Si le cadre d'identification est juridiquement balisé, la réalité des parcours accueille un ensemble plus large que les seuls Sportifs de Haut-Niveau officiels.

Dans les faits, une part importante des sportifs relevant de parcours de haut niveau ne relève pas des catégories de reconnaissance les plus visibles. Les Espoirs, par définition, ne sont pas des Sportifs de Haut-Niveau au sens réglementaire. Également, bon nombre de jeunes en accès au haut-niveau ne sont pas même listés, alors qu'ils évoluent déjà au cœur des mécanismes de performance fédéraux et territoriaux.

Cette dissociation entre statut administratif et réalité sportive entretient une confusion sur le périmètre du « haut niveau ». Sur le terrain, le haut niveau est souvent réduit aux athlètes professionnels ou à ceux listés Élite/Senior, invisibilisant de fait la base de la filière. Or, en Auvergne-Rhône-Alpes, 91 % des sportifs accompagnés relèvent de l'accès (Espoirs, Relève, Collectifs Nationaux et non classés) et ont en moyenne 16,8 ans, c'est-à-dire des publics pleinement insérés dans des parcours scolaires et dans les mêmes temps engagés vers le haut niveau, tout en étant que partiellement couverts par les reconnaissances officielles et leurs leviers.

→ En résumé : L'accès constitue la « zone grise » du haut niveau — largement engagée dans ses circuits, mais insuffisamment identifiée par les statuts officiels — ce qui contribue à la rendre moins visible et moins prise en compte dans les dispositifs.

2 – Les sportifs en accès vers le haut-niveau sont les grands oubliés d'un ensemble de dispositifs et de soutiens, publics comme privés, focalisé sur l'élite sportive des territoires.



Des aides nationales et locales alignées sur les mêmes profils, produisant un effet cumulatif au sommet — révélateur d'un chevauchement des rôles.

Au niveau national, les dispositifs ciblent en priorité les athlètes les plus proches de la performance internationale (Élite, Sénior) — une orientation cohérente avec la mission de rayonnement et d'excellence. En l'état, les territoires ne jouent pas un rôle de balancier : par alignement sur ces priorités visibles et faute d'une filière d'accession lisible, les collectivités concentrent elles aussi leurs moyens sur les profils déjà stabilisés. Sans répartition opérationnelle clarifiée des compétences, les interventions se superposent sur les mêmes athlètes, au détriment de la base du parcours.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les données illustrent ce déséquilibre : sur environ 1,06 M€ d'aides locales directes identifiées, moins d'un tiers seulement bénéficient à l'accession, alors que ces publics représentent 91 % du vivier régional.

L'aide moyenne versée à un Sportif de Haut-Niveau installé est 2,1 fois supérieure à celle d'un sportif en accession. Le système produit ainsi un effet cumulatif au sommet : ceux qui sont déjà les mieux dotés mobilisent la majorité des soutiens, tandis que les jeunes en accession — qui supportent les coûts les plus lourds (équipements, transports, internats, mobilités) — demeurent les moins accompagnés.

Cette situation traduit un chevauchement de rôles : tout le monde finance le haut niveau, mais sans chef de file explicite pour l'accession. Elle appelle une clarification des compétences sportives à l'échelle territoriale et une organisation de la complémentarité (qui finance quoi, quand, comment) afin que les collectivités, au plus près des familles et du double projet, jouent pleinement la fonction d'équilibre que l'État ne peut assurer seul.

→ **En résumé : l'alignement des aides locales sur les priorités nationales, combiné à l'absence de clarification des compétences, renforce un effet cumulatif au sommet et laisse la base du parcours sous-accompagnée ; une complémentarité territoriale explicite est indispensable pour rééquilibrer vers l'accession.**

Un soutien du monde économique régional à destination du sport relativement rare, et tourné vers l'élite des territoires lorsqu'il existe. L'engagement des entreprises régionales demeure limité dans le sport et très concentré sur les structures, clubs et sportifs les plus visibles. L'essentiel des partenariats se dirige vers les clubs professionnels et les athlètes déjà engagés sur des scènes internationales. Cette orientation s'explique par la recherche de visibilité immédiate, la notoriété des clubs pros comme vecteurs "naturels" d'image et une méconnaissance des circuits d'accession, perçus comme moins lisibles et moins médiatisés.

Faute de guichet clair, d'offres partenariales adaptées et de retours attendus (communication, RH, fiscalité) suffisamment explicités, la filière d'accession reste largement en dehors des stratégies RSE et marketing des entreprises.

→ **L'investissement privé, rare et focalisé sur l'élite, ne compense pas le déficit d'aides publiques pour l'accession ; sans lisibilité ni formats partenariaux dédiés, la base du parcours demeure sous-soutenue par le tissu économique régional.**

3 - Une centralisation des structures d'accession qui impose des mobilités coûteuses et accroît les risques de rupture pour les jeunes sportifs

Une filière d'accession polarisée autour de bassins de vie métropolitain — génératrice de mobilités lourdes et de risques de rupture

L'accès aux structures d'accession se concentre fortement dans quelques pôles métropolitains de la région. Près de 76 % des structures dédiées à l'accession se situent dans le Rhône, le Puy-de-Dôme et l'Isère, avec une densité particulièrement marquée à Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble. Cette polarisation, cohérente avec la présence d'équipements structurants et d'internats, se traduit pour de nombreux jeunes (souvent entre 13 et 17 ans) par un éloignement précoce au foyer familial ainsi que des mobilités territoriales fréquentes et coûteuses.

Dans la pratique, ces mobilités reposent largement sur les familles. La poursuite d'un projet d'accession suppose donc souvent la disponibilité parentale

(trajets quotidiens, accompagnements) et une capacité financière soutenue (internat, transports, hébergement, alimentation), d'autant plus lorsque l'établissement scolaire et le lieu d'entraînement sont éloignés ou mal connectés. Les internats étant souvent saturés, l'organisation quotidienne s'alourdit et le temps de récupération s'en trouve réduit.

Ces conditions accroissent les risques de décrochage scolaire et sportif. L'éloignement familial insuffisamment préparé, la dissociation des lieux de vie, d'étude et d'entraînement, et la complexité des emplois du temps fragilisent des trajectoires déjà exigeantes. Les publics issus de territoires sous-dotés (Ardèche, Cantal, Haute-Loire, zones rurales de la Drôme et des Savoie) sont les plus exposés à ces effets cumulatifs.

→ **En résumé : la centralisation des lieux d'accession dans quelques bassins métropolitains oblige nombre de jeunes à des mobilités précoces dépendantes des familles, avec un coût élevé et un risque accru de rupture lorsque l'éloignement scolaire et sportif n'est ni anticipé ni soutenu.**

3.3. Les recommandations stratégiques tirées des enseignements du Livre Blanc

Le Livre blanc met en évidence une réalité structurante : la filière d'accession au haut niveau constitue le socle du sport de haut niveau régional, tant par le volume de sportifs concernés que par son rôle déterminant dans le renouvellement de l'élite. Pourtant, cette filière demeure aujourd'hui insuffisamment visible, peu lisible pour les acteurs locaux et faiblement structurée dans l'action publique territoriale.

Face à ce constat, les recommandations du Livre blanc ne visent pas à multiplier les dispositifs, mais à outiller la puissance publique et ses partenaires pour passer d'un diagnostic partagé à une action territoriale cohérente, équitable et assumée. Elles s'organisent autour de deux leviers complémentaires :

- Faire exister politiquement et collectivement la filière d'accession,
- Structurer un pilotage public clair, capable de réduire les inégalités territoriales et de sécuriser les parcours.

Volet 1 – Donner une traduction territoriale aux constats du Livre blanc (Visibilité, appropriation et mobilisation des acteurs, y compris économiques)

Comment faire exister la filière d'accession au haut niveau comme un enjeu territorial partagé ?

Notre proposition : S'appuyer sur le Livre blanc pour installer une culture commune de l'accession au haut niveau dans les territoires

- **Déployer** une communication territoriale dédiée à l'accession : Valoriser, à l'échelle locale, les parcours, structures et sportifs en accession, en s'appuyant sur les constats et messages clés du Livre blanc, afin de dépasser une lecture du haut niveau limitée à l'élite visible.
- **Diffuser** les enseignements du Livre blanc auprès des acteurs locaux : Utiliser le Livre blanc comme outil de référence pour sensibiliser élus, techniciens, acteurs du mouvement sportif et entreprises aux réalités des parcours d'accession et aux besoins des sportifs.
- **Associer** le monde économique à la filière d'accession : Rendre lisible, pour les entreprises, le rôle stratégique de l'accession dans la performance régionale et proposer des formes d'engagement adaptées (mécénat, partenariats, insertion professionnelle, soutien matériel).
- **Décliner** territorialement les constats du Livre blanc : Produire des outils locaux de lisibilité (cartographies, synthèses territoriales, fiches pratiques) permettant d'identifier les structures d'accession, les dispositifs existants et les points d'entrée pour les sportifs et leurs familles.

- **Identifier** un référent territorial « accession » : Désigner un acteur local chargé d'incarner la filière d'accession, de relayer les enseignements du Livre blanc et de faciliter l'orientation des sportifs et la coordination des acteurs.

Volet 2 – Structurer et piloter l'action publique territoriale en faveur de l'accession au haut niveau (Volet plaidoyer – interpellation directe de la puissance publique)

Comment la puissance publique peut-elle assumer pleinement son rôle de structuration et d'équité territoriale pour la filière d'accession ?

Notre proposition : Élaborer un schéma directeur régional du sport de haut niveau, intégrant explicitement la filière d'accession.

Le schéma directeur constitue l'outil central attendu pour passer d'interventions fragmentées à une politique publique territoriale lisible, coordonnée et équitable, en particulier pour les sportifs en accession, aujourd'hui les plus exposés aux ruptures de parcours.

- **Clarifier** la gouvernance territoriale du sport de haut niveau : Définir explicitement, dans le schéma directeur, les rôles et responsabilités respectifs de l'État, de la Région, des Départements et du bloc communal, en intégrant pleinement la filière d'accession.
- **Désigner** un chef de file institutionnel pour l'accession au haut niveau : Identifier l'acteur public chargé d'animer, coordonner et suivre la mise en œuvre des actions en faveur de l'accession, afin de sortir d'un système sans pilote clairement identifié.
- **Organiser** la complémentarité des financements publics : Structurer le « qui finance quoi » entre échelons territoriaux pour éviter les effets de cumul sur l'élite sportive et rééquilibrer les soutiens vers les premières étapes du parcours.
- **Réduire** activement les inégalités territoriales d'accès à l'accession : Programmer, via le schéma directeur, des actions ciblées dans les territoires sous-dotés (mutualisation, antennes d'accession, conventions interterritoriales).
- **Sécuriser** les parcours et prévenir les ruptures : Intégrer des réponses structurées aux enjeux de mobilité, d'hébergement, de double projet et d'accompagnement socio-économique, en particulier pour les publics les plus jeunes.
- **Assumer** une priorisation politique de l'accession : Inscrire explicitement la filière d'accession comme une priorité de l'action publique régionale, avec une attention particulière portée aux sports individuels et aux territoires éloignés des pôles métropolitains.
- **Décliner** le schéma directeur en feuilles de route opérationnelles : Permettre une mise en œuvre concrète et adaptée aux réalités locales, au plus près des acteurs de terrain et des sportifs.

© Emoha 2025. Tous droits réservés.

Ce livre blanc constitue une œuvre protégée par le droit de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, diffusion, modification ou exploitation, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de EMOHA - GROUPE PLURICITE, est strictement interdite.

Les informations contenues dans ce livre blanc sont fournies à titre informatif. EMOHA - GROUPE PLURICITE s'efforce d'en garantir l'exactitude au moment de leur publication, sans pouvoir en assurer l'exhaustivité ni l'actualisation permanente. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée en cas d'erreur, d'omission ou d'interprétation des contenus.

Toute utilisation non autorisée engage la responsabilité de son auteur.

Pour toute demande d'autorisation de reproduction ou d'utilisation, merci de contacter : n.miclo@pluricite.fr

